REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ AGORA SOLLICITE L'AUTORISATION DE MODIFIER LES CONDITIONS DE STOCKAGE DE CEREALES DE SON SITE DE BRETEUIL

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 23 novembre 2011 au 23 décembre 2011 inclus, aux mairies de Breteuil, Beauvoir, Vendeuil-Caply, à la sous-préfecture de Clermont, et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Madame Delphine CLAUX, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de Breteuil aux jours et heures suivants :

- Mercredi 23 novembre 2011 de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 3 décembre 2011 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 7 décembre 2011 de 14h00 à 17h00 ;
- Lundi 12 décembre 2011 de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi 23 décembre 2011 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Breteuil et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.